

Bonjour à tous les adhérents et amis d'ESB,

22 mars 2021

Depuis notre dernier mail d'information (19/02/2021), nous avons travaillé très sérieusement sur l'avenant n°2 au contrat de DSP-Assainissement qui a été récemment conclu entre la CCB et SEERC-SUEZ. En liaison avec une avocate spécialisée et en association avec deux élus communautaires (maires de leurs communes), **nous nous sommes engagés dans la contestation juridique de cet avenant.** Cela pourra nous conduire devant le tribunal administratif, pour faire valoir ce qui apparaît comme des failles juridiques majeures de cet accord. Nous sommes très déterminés.

Au-delà des aspects de procédure, voici ce qui nous choque le plus (entre autres ...) dans cette affaire :

- le vote de cet avenant en conseil communautaire a été précédé d'une véritable parodie de concertation.
- l'exécutif de la CCB prétend accorder une impunité totale à SEERC-SUEZ sur l'exécution de leurs obligations depuis 15 ans, et il laisse entendre que cet avenant ne coûtera rien aux usagers/contribuables du Briançonnais !

**SVP ouvrez et lisez le document joint qui donne plus de précisions sur cette action,** tout en restant un texte court (une page).

Plus que jamais nous sommes à l'écoute de vos commentaires et suggestions notamment sur ce sujet chaud, et serons heureux de connaître ceux parmi vous qui souhaiteraient s'associer aux travaux de notre CA.

Contactez-nous !

Pour finir ce message :

Comme vous le voyez, nous nous engageons dans une action qui risque d'être longue et rude : c'est le moment de **soutenir votre association !**

Le plus simple moyen pour le faire est de **renouveler votre adhésion pour 2021** (bulletin d'adhésion joint, règlement de la cotisation par chèque ou virement).

Merci par avance de votre soutien !

Bien cordialement à tous,

Yves MITTAINÉ, président Danièle LAVIN, secrétaire

Eau-Secours-Briançonnais